



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : FIXATION DU TARIF DES DROITS DE  
STATIONNEMENT ET DE VOIRIE A COMPTER  
DU 1ER JANVIER 2022**

**DÉCISION N° DM-21-427  
EN DATE DU 13 DECEMBRE 2021**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 29 septembre 2014 approuvant une nouvelle sectorisation des voies vincennes et fixant un nouveau mode de calcul de droits de stationnement et de voirie ;

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 13 septembre 2017 instituant une tarification pour l'utilisation d'installations électriques sur le domaine public ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de prendre en compte cette sectorisation et de fixer des droits de stationnement et de voirie ;

## D É C I D E

**D'APPLIQUER** à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, le tarif des droits de stationnement et de voirie suivant le tableau joint en annexe.

**D'INSCRIRE** cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

***Signé***

**Charlotte LIBERT-ALBANEL**

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20211213-lmc1H8955H1-AR Date de réception en Préfecture : 13/12/2021 Date de Publication : 13/12/2021
---